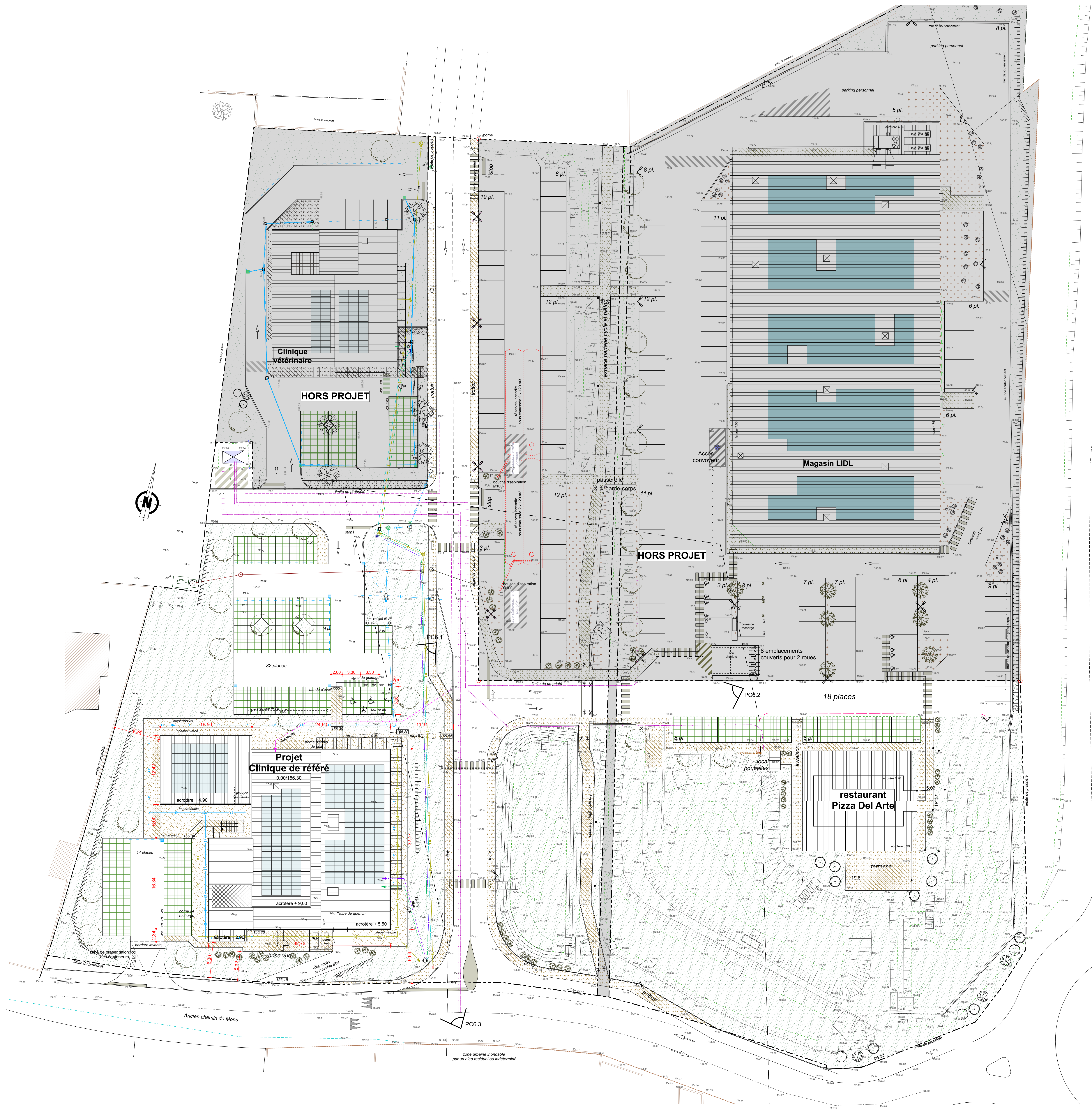




Loi Climat et Résilience article L.171-4 code de la construction de l'habitation (neuf et existant/rénovation lourde) :
bâtiment d'emprise au sol supérieure à 500 m² : procédé de production d'énergies renouvelables
ou végétalisation = 30%, 40% au 01/07/2026, 50% au 01/07/2027
+ 50 % du parc de stationnement en perméabilité et infiltration des sols)
=>Nécessaire : 1162 m² x 30% = 348 m² énergies renouvelables ou végétalisées + 1140 m²/2 = 570 m² perméables neufs
=>Projet : 430 m² énergies renouvelables (37%) + 574 m² de stationnements perméables neufs et infiltration vers bassins

Article L. 111-19-1 code de l'urbanisme, parc de plus de 500 m² (neuf et existant/rénovation lourde) :
50 % du parc de stationnement favorisant la perméabilité et infiltration
+ dispositif d'ombrage (soit par dispositifs végétalisés 1 arbre 3 places, soit par ombrières
comportant un procédé de production d'énergies renouvelables)
=>Nécessaire : 140 m² neu/2 = 570 m² perméables neufs + 1132 /2 = 566 m² ombrage ou 1/3 places avec arbres
=>Projet : 574 m² stationnements perméables neufs et infiltration vers bassins
+ 18 arbres/46 places

Loi LOM (neuf +de 10 places) : 20% emplacements pré-équipés dont 2% pré-équipés pour PMR + une borne pour PMR
=> Nécessaire : 46 places/5 = 10 places pré-équipées dont 1 place PMR + 1 place PMR/IRVE
=>Projet : 8 places pré-équipées et 1 place PMR/IRVE + 3 places IRVE

Surface terrain	12 293 m²
Emprise bâtiment "Del Arte"	357 m²
Emprise projet (bât 1162 m², avuent 81 m²)	1243 m²
Emprise annexes	16 m²
Emprise totale (60% max : 7375 m²)	1 616 m²
Chemins piétons + terrasse	1 104 m²
Retrait imperméabilisé	362 m²
Espaces verts + bassins (20% mini : 2458 m²)	5 830 m²
Voirie (circulation et stationnement)	3 462 m²
Espaces libres 20% du terrain (2478 m² mini) coefficient de biotope par surface : 0,3 mini - pleine terre (type 7) : 5 830 m² x 1 = 5 830 m² - stationnement pavés drainants (type 2) : 771 m² x 0,3 = 231,30 m² - arbre à haute tige (type 10) : 18 x 0,02 = 0,36 m² CBS total : 6 061,68 / 12 293 = 0,49 > 0,30 stationnement perméable pavé drainant : 197 m² (Del Arte) + 574 m² (clinique) = 771 m²	
Stationnement VL nécessaire (zone UE du PLU) Projet : 1 place par tranche de 60 m² de SCDP dont mini 1 pl. élec/ 15 places soit 1424 m² SCDP/60 = 24 places mini dont 24/15 = 2 places élec mini =>Projet : 46 places dont 46/15 = 4 IRVE	

Ce plan est un document administratif et ne peut, en aucun cas, servir à la construction du bâtiment

VILLE D'ALES - 30100 1019 ancien chemin de Mons Construction d'une clinique de référé														
Echelle : 1/250 Date : 16/02/2026 Dessin : MF	Demande de Permis de Construire PLAN MASSE	PC2												
Maitrise d'Oeuvre ARCA ARCHITECTURES 39 rue de l'Industrie, 4000 Orléans 02 38 84 01 00 arca.architectures@orange.fr	Maitre d'Ouvrage AMBP 2 39 rue de l'Industrie 4000 Orléans 02 38 84 01 00	<table><tr><td>a</td><td></td></tr><tr><td>b</td><td></td></tr><tr><td>c</td><td></td></tr><tr><td>d</td><td></td></tr><tr><td>e</td><td></td></tr><tr><td>f</td><td></td></tr></table>	a		b		c		d		e		f	
a														
b														
c														
d														
e														
f														